



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination,
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

Poitiers, le 1^{er} mars 2022

La préfète de la Vienne

à

BIOSYNTHIS SARL
4 bis rue de Foisnart
91410 SAINT CYR SOUS DOURDAN

Objet : Installation classée.

P.J. : 1

Vous trouverez ci-joint une copie de l'avis de la MRAe, en date du 26 février 2022 portant sur l'évaluation environnementale du projet d'aménagement et d'exploitation d'une usine de produits oléo-chimiques verts à DISSAY.

En application de l'article L 122-1 du code de l'environnement, modifié par la loi du 2 mars 2018, « l'avis de l'autorité environnementale fait l'objet d'une réponse écrite de la part du maître d'ouvrage ». Je vous invite donc à me transmettre le mémoire en réponse afin qu'il puisse être joint au dossier d'enquête.

Pour la préfète et par délégation,
La chef de bureau,

Ingrid MEMÉTEAU